

**Chammas & Marcheteau conseille Primavista
dans le cadre de sa procédure de sauvegarde**

Chammas & Marcheteau a conseillé la société Primavista dans le cadre de sa procédure de sauvegarde.

Créée en 1969, Primavista est le leader français de la photographie professionnelle de la petite enfance, avec un chiffre d'affaires de 26,1 millions d'euros en 2023.

L'accompagnement de Primavista, dont l'activité avait été affectée par les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid- 19, s'est concrétisé par l'adoption d'un plan de sauvegarde par le Tribunal de commerce de Nanterre en date du 6 juin 2024, permettant, dans le cadre du mécanisme des classes de parties affectées, de restructurer un passif de 13,8 millions d'euros et de préserver 323 emplois.

L'équipe de **Chammas & Marcheteau** était composée de **Stéphane Cavet** (associé), **Marie Thomas** et **Léa Besson** (avocates).

La **SELARL FHB**, prise en la personne de Maîtres **Gaël Couturier** et **Hélène Bourbouloux**, est intervenue en qualité d'administrateur judiciaire.

La SELARL **Herbaut-Pécou**, prise en la personne de Maître **Alexandre Herbaut**, ainsi que la SELARL **De Keating**, prise en la personne de Maître **Christian Hart De Keating**, sont intervenues en qualité de mandataires judiciaires.

A propos de Chammas & Marcheteau

Chammas & Marcheteau, société d'avocats indépendante, accompagne les entreprises et les fonds d'investissement dans leurs transactions et leur stratégie de développement en France et à l'international. Fort de 60 spécialistes du droit des affaires, dont 15 associés, il propose à ses clients des expertises en Private Equity, Fusions-Acquisitions, Fonds et Services Financiers, Corporate, Fiscalité, Propriété Intellectuelle et Technologies de l'Information, Restructuration et Retournement, Droit Social, Immobilier ainsi qu'en Contentieux des Affaires.